



école de la boîte à musique

www.e-bam.ch

Route de Lausanne 31 - 1040 ECHALLENS

Secrétariat & Direction : Olivier QUINCHE Portable +41 76 332 30 31 ou contact@ecole-boite-a-musique.ch

CONDITIONS GENERALES + FORMULE D'INSCRIPTION

Dès signature du bulletin ci-dessous, l'inscription devient effective, et a valeur de contrat. Elle est valable pour une année scolaire et se renouvelle tacitement pour l'année suivante. Les leçons sont données une fois par semaine. L'année se divise en deux semestres de 5 mois totalisant 17 leçons chacun. Du 1er septembre au 31 janvier et du 1er février au 30 juin. (Juillet-août fermé.) Le paiement se fait **au début** de chaque mois, ou de chaque semestre. Les frais de rappel seront facturés frs.20.- par mois de retard comme intérêts moratoires. Toute modification de tarifs pour l'année suivante sera mentionnée avant le 31 mai. Les absences ne sont ni remboursées ni déduites, mais peuvent être remplacées dans les cas de force majeure avec justificatifs tels que : maladie, accident, service militaire, et ceci dans la mesure de la disponibilité du professeur. Le professeur est responsable de ses horaires, et règle les éventuels problèmes relationnels directement avec les élèves ou les parents. En dernier recours, le Directeur de l'école peut être amené à prendre une décision irrévocable. Les auditions ou les répétitions de groupe comptent comme des leçons. L'école n'organise pas d'examens, et les élèves ne sont pas notés. L'école n'assure pas le participant et décline toute responsabilité en cas d'accidents, de vols ou de dégâts concernant les effets personnels des élèves.

Résiliation : Pour la fin de l'année scolaire, elle doit être faite par écrit ou par e-mail **avant le 15 juin** pour qu'elle soit acceptée sans frais supplémentaires. Passé ce délai, une indemnité de frs.100.- sera perçue.

En cas de renonciation à poursuivre les leçons durant le 1er semestre, frs. 100.- de frais sont perçus en plus du 1er semestre qui reste dû dans sa totalité. En cas d'arrêt des leçons durant le 2ème semestre, aucun remboursement de cours n'est possible, respectivement le semestre reste dû dans son intégralité.

Frais administratifs annuels par famille frs. 40.- Réduction de 20% sur l'écologie pour le 3ème élève d'une même famille.

TARIFS jusqu'à 18 ans pour 1 cours par semaine

de 30 mn : 600.- par semestre ou 123.- par mois
de 40 mn : 800.- par semestre ou 162.- par mois
de 50 mn : 1'000.- par semestre ou 201.- par mois
de 60 mn : 1'200.- par semestre ou 240.- par mois

- **Initiation musicale Willems : cours de 50 minutes par semaine, frs 295.- par semestre.**

- Chaque cours d'essai est payable au tarif en vigueur.

TARIFS dès 18 ans pour 1 cours par semaine

de 30 mn : 660.- par semestre ou 132.- par mois
de 40 mn : 870.- par semestre ou 174.- par mois
de 50 mn : 1'080.- par semestre ou 216.- par mois
de 60 mn : 1'290.- par semestre ou 258.- par mois

----- coupon à retourner au magasin de la Boite à Musique ou par mail -----

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance :/...../..... Tel :/...../..... Portable :/.....

Nom et prénom des parents (pour les mineurs) :

Adresse :

NPA : Ville :

E-mail :@.....

Instrument : Professeur :

Date du 1er cours :/...../..... Minutage du cours : min

Mode de paiement : semestriel ou mensuel (souligner ce qui convient)

Le soussigné atteste avoir pris connaissance des conditions générales ci-dessus

Lieu et date :

Signature :